

CECI N'EST PAS UNE CONVENTION

LYCEE PIERRE DORIOLE - 221 RUE DE PÉRIGNY 17000 LA ROCHELLE – 05 46 27 00 51

ELEVE : Nom : Prénom : Né(e) le :

Classe : PFMP programmée : du : au Soit semaine(s)

A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE :

ENTREPRISE :

Adresse complète :

Code postal : **Ville :**

Adresse email de l'entreprise : @

Téléphone : **N°SIRET :**

Nom de l'assureur : **N° de contrat d'assurance :**

Lieu du stage si différent :

Code postal : **Ville :**

Nom et prénom du signataire de la convention: **Fonction :**

Adresse mail du signataire :

(OBLIGATOIRE POUR LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DE LA CONVENTION)

Nom et prénom du tuteur :

Fonction du tuteur : **Tél :** **Mail :**

INTENDANCE élève :

Régime scolaire habituel : ☐ externe ☐ demi-pensionnaire ☐ interne

Régime pendant le stage : ☐ externe ☐ demi-pensionnaire ☐ interne

Merci de bien vouloir nous retourner ce document par e-mail ou de le remettre directement à l'élève afin d'établir la convention de stage. Celle-ci vous parviendra avant le début du stage.

Coordonnées du lycée : 05 46 27 00 51 – ce.0170031s@ac-poitiers.fr

Signature et cachet de l'entreprise	Signature du représentant légal de l'élève	Nom et signature du professeur de spécialité
Date :	Date :	Avis : Favorable ☐ Défavorable ☐ Date :

Cadre réservé au lycée :

☐ Fiche reçue par le Professeur Principal le/...../..... ☐ Convention envoyée pour signature le/...../..... (DDFPT)

Horaires du stagiaire pendant toute sa période

MAXIMUM 35H par semaine

Moins de 15 ans : Maxi 7h / jour - 30 h par semaine,

Élève de 15 ans : Maxi 7h /jour – 35h par semaine

16 ans et + : Maxi 8 h/jour - 35 h par semaine,

Pour tous les élèves mineurs : Repos 2 jours consécutifs (samedi - dimanche) ou (dimanche – lundi)

SEMAINE	Matin	Après-midi	Temps de travail hebdomadaire
Lundi	De : H à H	De : H à H	
Mardi	De : H à H	De : H à H	
Mercredi	De : H à H	De : H à H	
Jeudi	De : H à H	De : H à H	
Vendredi	De : H à H	De : H à H	
Samedi	De : H à H	De : H à H	

Si les horaires sont différents d'une semaine à l'autre, ou non connus, merci de renvoyer le planning prévu au professeur référent avant le démarrage du stage.

L'entreprise participe-t-elle aux frais occasionnés par l'élève pendant le stage ? ☐ Oui ☐ Non

Si Oui : Détail des frais de restauration et frais de transport :

Gratification éventuelle versée à l'élève :

Dérogation pour travaux dangereux : (exemple : le secteur logistique/bâtiment/transport)

☐ atteste avoir adressé à l'inspecteur du travail le --- / --- / --- la déclaration de dérogation aux travaux interdits aux mineurs prévu à l'article R.4153-41 du code du travail.

Le choix de l'entreprise est **soumis à la validation** par l'équipe pédagogique au regard des objectifs du diplôme préparé.
Les **PFMP dans une entreprise dite familiale** (les parents sont gérants/directeurs, responsables) **ne sont pas autorisés**, sauf dérogation exceptionnelle validée par le chef de l'établissement et uniquement en classe de Seconde.